

PREMIÈRE PARTIE
Les indices de prix, pourquoi, comment

La valeur de la production répercute l'accroissement des quantités et l'amélioration de la qualité, mais aussi les enchérissements indépendants de la nature des marchandises. Si elle s'est accrue de 10 % tandis que les prix augmentaient de 4 %, on en déduira que le volume des biens a progressé d'environ 6 %. Par ailleurs, tout particulièrement en agriculture, la formation des prix partage les fruits de l'activité entre les différents acteurs et révèle les tensions qui affectent l'appareil de production. Mesure de l'activité économique et analyse conjoncturelle utilisent conjointement les indices de prix.

La mesure des variations de prix

On mesure l'évolution des prix d'un article du commerce en observant sa valeur à intervalle régulier. L'affaire est simple s'il s'agit d'un objet manufacturé d'un modèle strictement déterminé, vendu sur un même point de vente dans des conditions similaires.

Elle se complique dès lors que l'article disparaît du rayon et qu'on le remplace par un autre. En d'autres termes, si un modèle de stylo à bille vendu 2,50 euros est remplacé par un autre vendu 2,70 euros, il faudra dissocier dans les 20 centimes d'écart, l'incidence du changement de modèle, de la pure hausse de prix.

Elle se complique encore quand on s'intéresse à un groupe de produits (les stylos à bille, les automobiles, le vin, les tomates), dont la valeur change sous l'effet conjoint des variations des prix et de la composition, *a fortiori* à une branche entière de l'économie.

Le calcul d'un indice de prix se décompose de la façon suivante :

- Observation des valeurs successives d'un groupe de produits identiques. En écartant de la valeur du panier, l'incidence des variations de son contenu, cette séquence reflète un pur effet prix.
- Division de ces valeurs moyennes par celle d'une année de base qui ramène à une unité commune les indices des différents postes, ceux-ci pouvant alors être regroupés.
- Calcul d'indices de regroupements et d'un indice général, par moyenne des indices élémentaires pondérés par la valeur des livraisons couvertes par chacun d'entre eux.

Pour clarifier le dispositif de calcul, il a été convenu d'appeler *poste*, le niveau d'agrégation où l'on calcule les indices élémentaires. L'indice d'un poste se déduit de l'information apportée par une ou plusieurs *séries* de prix et plusieurs postes composent un *regroupement*. Un nombre variable de niveaux de regroupements aboutit à l'indice général.

Indice général
Indice général sauf fruits et légumes
Produits végétaux
Céréales
Pomme de terre
Vin
Oléagineux
Fleurs et plantes ...
Produits de l'élevage
Animaux
Bovins
Porcins
Volaille ...
Produits animaux
Lait
Oeufs
Fruits et légumes
Fruits et légumes commercialisés en frais
Fruits et légumes destinés à la transformation

L'adaptation aux mutations de la production qui suppose un changement continu des coefficients de pondération, contredit toutefois l'impératif de pureté de l'effet prix. C'est pourquoi les pondérations courantes de l'indice de Paasche s'opposent aux pondérations fixes de l'indice de Laspeyres.

Le partage volume-prix

Imaginons une région viticole produisant deux appellations dont elle vend 8 000 litres à 1€ le litre et 2 000 litres à 5 € le litre. L'année suivante, la grêle détruit la moitié de la deuxième appellation dont les prix augmentent de 10% tandis que la première, échappant au sinistre, fournit des quantités stables à des prix en hausse de 5%. Entre la première et la deuxième année, le prix moyen du vin produit dans la région est passé de :

$$\frac{(1 \times 8\,000) + (5 \times 2\,000)}{8\,000 + 2\,000} = 1,8 \text{ € le litre} \quad \text{à} \quad \frac{(1,05 \times 8\,000) + (5,5 \times 1\,000)}{8\,000 + 1\,000} = 1,54 \text{ € le litre, soit un recul de 14,4\%}$$

L'enchérissement des deux appellations s'est donc apparemment traduit par une baisse des prix d'ensemble. En opérant de cette façon, on n'a pas mesuré la variation moyenne des prix mais celle de la valeur moyenne du litre de vin toutes qualités confondues, causée par la diminution de la part du vin le plus cher.

C'est pourquoi la mesure des variations pures de prix repose sur l'évaluation périodique d'un panier dont la structure reste fixe. On évite ainsi d'interpréter comme variations de prix, l'incidence des effets de structure. Un tel indice s'appelle indice de Laspeyres et c'est le type d'indice retenu pour l'IPPAP. Ainsi calculé, le prix moyen de la deuxième année devient :

$$\frac{(1,05 \times 8\,000) + (5,5 \times 2\,000)}{8\,000 + 2\,000} = 1,94 \text{ € le litre}$$

Le passage de 1,80 €/litre à 1,94 €/litre correspond à une augmentation de l'indice de prix de 7,8 %, moyenne des hausses de 5 % et 10 % des deux appellations, pondérées par la valeur de chaque production de la première année.

Dans le même temps, la valeur de la production est passée de

$$(1 \times 8\,000) + (5 \times 2\,000) = 18\,000 \text{ €}$$

à

$$(1,05 \times 8\,000) + (5,5 \times 1\,000) = 13\,900 \text{ €},$$

soit un recul de 22,8 %. On dit aussi que l'indice de valeur est égal à $100 - 22,8 = 77,2$.

La valeur de la récolte régionale a donc reculé de 22,8 % tandis que les prix s'accroissaient de 7,8 %. L'évolution du « volume » se définit comme la partie de l'évolution de valeur qui ne s'explique pas par celle des prix, soit :

$$\text{Indice de volume} = \frac{\text{Indice de valeur}}{\text{Indice de prix}}$$

Avec notre exemple numérique, l'indice de volume atteint :

$$\frac{77,2}{107,8} \times 100 = 71,6 \text{ soit un recul de 28,4\%}$$

La diminution de 22,8 % en valeur résulte d'un recul de 28,4 % en volume, tempéré par une augmentation de 7,8 % des prix.

Examinons de plus près cette variation en volume. Elle provient d'une baisse de 10 % des quantités physiques aggravée par le recul de la part du vin le plus cher. Un tel effet de structure est assimilé à « l'effet qualité » (stabilité de la qualité de chacun des deux vins mais baisse de la part du vin le plus cher qu'on suppose de meilleure qualité).

Pour mesurer cet effet qualité, on peut rapporter l'indice de volume à l'indice des quantités :

$$\frac{71,6}{90} \times 100 = 79,6 \text{ soit un recul de 20,4\%}$$

En résumé, l'évolution de la valeur se décompose de la façon suivante :

	Année 1	Année 2
Valeur	100	77,2
Prix	100	107,8
Volume	100	71,6
Quantités	100	91,0
Qualité	100	79,6

Les prix de marché rémunèrent l'agriculture et reflètent les tensions qui affectent le système productif et les échanges. Par ailleurs, les indices de prix assurent le partage volume-prix dans la Comptabilité nationale, c'est-à-dire qu'ils distinguent dans l'évolution de la production, ce qui ressort du volume de richesses produites de ce qui est valeur de l'unité monétaire ou partage des fruits de l'activité. Observé au niveau élémentaire, ce partage est ensuite agrégé à différents niveaux, en particulier la branche agriculture et l'ensemble de l'économie, chaque poste pesant en fonction des livraisons qu'il couvre.

Les formules d'indices de prix

Destinés à l'analyse conjoncturelle et la Comptabilité nationale, les indices de prix sont soumis à deux impératifs contradictoires car la mesure des variations de prix exige la fixité des pondérations, tandis que leur emploi comptable suppose leur annualité. Les formules de Laspeyres et de Paasche répondent à ces deux problématiques.

L'indice de Laspeyres confronte la valeur de paniers d'un contenu constant dans lequel une hausse de prix se répercute proportionnellement à la production en année de référence.

$$L_t = \frac{\sum p_t q_0}{\sum p_0 q_0}$$

La distorsion entre sa pondération fixe et les mutations économiques, s'aggrave lorsqu'on s'éloigne de celle-ci. L'indice de Paasche dont les pondérations changent chaque année évite cet inconvénient.

$$P_t = \frac{\sum p_t q_t}{\sum p_0 q_t}$$

Observant des paniers de contenus différents, cette formule ne mesure toutefois pas des variations pures de prix. De plus, l'obtention nécessairement plus tardive des statistiques de production empêche de les incorporer en temps réel dans les coefficients de pondération. De ce fait, on utilise les données de production d'années antérieures, avec le risque d'une dérive haussière en cas de phénomène cyclique associé à une élasticité des prix, car on pondère alors les prix élevés correspondant aux productions faibles, par les quantités importantes du haut de cycle et vice versa.

C'est pourquoi l'indice de Laspeyres est généralement préféré. Pour pallier ses inconvénients, on le rebase périodiquement, tous les cinq ans dans l'Union européenne. Le rebasement correspond à deux séries de changements :

- L'actualisation des coefficients de pondération auxquels on incorpore les variations de prix et de volume intervenues depuis la précédente base. Les indices sont toutefois mécaniquement pondérés par les variations de prix puisque le produit dont le prix a doublé depuis l'année de base, y pèse deux fois plus lourd que celui dont le prix est resté identique. On ramène donc à cent, l'indice de la nouvelle année de référence et le rebasement n'incorpore en réalité que l'évolution des volumes intervenue depuis la précédente année de base.
- L'adaptation aux mutations dans la forme des échanges, le système d'observation des prix et le cadre conceptuel de la mesure, qui se répercutent dans la nomenclature, l'échantillon de séries et le contenu des prix.

Notons que la formule affichée ci-dessus postule une couverture intégrale du marché. Dans la pratique, si les postes couvrent l'intégralité de la production, à l'intérieur d'un poste, on s'appuie sur une observation généralement partielle :

réseau d'opérateurs, coeur de marché	prix administré, dire d'expert.
---	------------------------------------

La formule développée exprime le passage des indices des postes élémentaires à ceux des regroupements, en préservant l'adoption pour chaque poste, d'un dispositif adapté.

$$L_t = \sum l_{i,t} \frac{p_{i,0} q_{i,0}}{\sum p_0 q_0}$$

L'indice annuel du poste se déduit des indices mensuels par moyenne arithmétique pondérée par les quantités livrées en année de base. Les indices mensuels et annuels du regroupement sont la moyenne de ceux des postes élémentaires, pondérés par les valeurs de la période de base tirés de la Comptabilité nationale. Notons que l'indice est indépendant de la nomenclature choisie. Celle-ci contenant une part d'arbitraire, conséquence de choix négociés au plan international n'épousant pas nécessairement la réalité des différents marchés, la neutralité de la méthode de calcul est donc requise.

L'indice de Fisher est la moyenne géométrique des indices de Paasche et de Laspeyres dont il combine les avantages. Il présente toutefois les mêmes inconvénients que l'indice de Paasche. Dans l'indice de Tornqvist dont on utilise une variante pour mesurer les prix des plants de pépinières, les indices des regroupements sont la moyenne géométrique des indices élémentaires pondérés par la demi-somme des poids de la période de base et de la période courante.

Les indices chaînés apportent une solution intéressante aux problèmes posés par la mise à jour des structures de pondération. L'indice des prix à la consommation en est l'exemple le plus connu. Les indices mensuels sont pondérés par la structure de la consommation des ménages en année n-2 et raccordés par chaînage à celui du précédent mois de décembre. Il y a donc une période de base des coefficients de pondération (l'année n-2), une période de référence (décembre n-1) et une année de référence de publication (actuellement l'année 1998).

Calendrier et périodicité

L'indice est calculé et publié chaque mois. Cette périodicité conventionnelle s'écarte du calendrier propre à chaque espèce, conséquence de ses caractéristiques biologiques et des techniques culturales, de l'aptitude au stockage, de l'organisation sociale de la production et des échanges, des impératifs de la transformation et des habitudes de consommation. Ajoutons que le calendrier des prix se transforme avec les mutations des marchés. On a donc recours à divers modèles de traitement pour calculer un indice mensuel à partir d'espèces dont l'inscription dans le temps est variée.

De la récolte à la commercialisation

	Récolte	Stockable	Commercialisation
Blé	juillet/août	•	juillet...juin
Pomme de terre	août/septembre	•	août...avril
Pomme	septembre/octobre	•	septembre...printemps
Betterave sucrière	octobre/novembre	transformé	
Cerise	mai/juin		mai/juin
Abricot	juin/juillet/août		juin/juillet/août

L'aptitude au stockage commande la transition entre calendrier de production et de commercialisation.

La périodicité de la source d'information ne correspond pas nécessairement à celle des transactions car des synthèses ont pu être opérées. La disparition des marchés physiques qui délimitaient les transactions dans le temps, a lissé les flux de marchandises. Les cotations sont soit la synthèse des flux d'une période, soit des coups de sonde périodiques.

Périodicité des prix

	Périodicité		Périodicité
Céréales	Hebdomadaire	Luzerne	Campagne
Pomme de terre de conservation	Quotidien	Légumes secs	Trimestriel
primeur	"	Protéagineux	Hebdomadaire
féculerie	Campagne	Tabac	Campagne
pour l'industrie	"	Lin	"
Vin d'appellation	Continu	Houblon	"
de consommation courante	"	Gros bovins	Hebdomadaire
Oléagineux	Hebdomadaire	Veaux	"
Fruits	Quotidien	Porcs	"
Légumes	"	Ovins	"
Fleurs coupées	"	Equidés	"
Plants en pot et à massif	"	Volailles	Mensuelle
Plants de pépinière	Campagne	Lapin	"
Semences	"	Lait de vache	"
Plants de pomme de terre	Hebdomadaire	de brebis	Campagne
Betterave	Campagne	Œufs	Mensuelle

Données absentes

Il arrive que le prix d'un produit soit indisponible à la sortie de l'indice, soit que l'information ait pris du retard, soit qu'il n'y ait pas eu suffisamment de transactions au cours du mois. Cette absence peut être normale, liée à la saisonnalité. Dans le cas contraire, il est nécessaire d'estimer le prix de la série ou l'indice du poste de la façon la plus appropriée parmi les suivantes :

- en lui appliquant les variations observées sur des articles ou les postes voisins
- en reportant le prix ou l'évolution du mois précédent
- en appliquant l'évolution observée l'année précédente ou la variation saisonnière moyenne.

L'indice est corrigé dès que la donnée observée est disponible.

Certains indices n'ont pas pu être créés¹. Il s'agit généralement de productions faibles ou de secteurs dans lesquels il n'existe pas de source d'information. L'indice du regroupement est calculé par moyenne pondérée de ceux des autres postes. Toutefois, dans le calcul de l'indice du regroupement de niveau supérieur, le regroupe-

1. Riz, bulbes de fleurs, quelques régions viticoles, miel, laine ...

ment dont l'un des postes est absent retrouve son coefficient de pondération complet. On affecte donc implicitement au poste absent, la variation moyenne des postes présents.

Paniers variables

Ce qui précède ne concerne pas les fruits et légumes frais et les fleurs coupées, récoltés chaque année sur une période propre à l'espèce et généralement peu adaptés à un stockage permettant un étalement des ventes. Dans la mesure où l'on vise une sensibilité de l'indice aux événements affectant les marchés, il n'est pas possible d'attribuer un poids constant à chaque espèce, y compris dans les périodes d'absence et les débuts et fins de saison où les prix subissent des variations brutales.

On répond à cette problématique en employant chaque mois un jeu de coefficients de pondération proportionnels aux arrivages mensuels de l'année de base. Le poids du produit dans le regroupement ($P_0Q_{m,0}$) est égal aux quantités livrées au cours du mois correspondant de l'année de base ($Q_{m,0}$), valorisées au prix moyen de cette même année (P_0). Le poids de chaque mois dans le prix et l'indice moyens annuels, correspond aux quantités livrées ce même mois de l'année de base ($Q_{m,0}$)². Le panier variable n'a pas pour objet de calquer les coefficients de pondération mensuels sur les arrivages, mais de faire en sorte que le calcul de l'indice soit compatible avec les particularités de calendrier.

Les indices à panier variable ne mesurent pas les évolutions infra-annuelles, car leur structure change d'un mois sur l'autre et que cela aboutirait à confronter la valeur de transactions portant sur un groupe d'espèces un mois donné, à celles d'autres espèces le mois suivant. Cette particularité statistique correspond toutefois à la réalité des marchés agricoles : on n'épilogue généralement pas sur l'évolution des prix des cerises entre mai et juin, mais on remarque qu'elles sont plus ou moins chères que l'année précédente ou que la moyenne quinquennale.

L'usage des paniers variables est donc limité aux fruits, légumes et fleurs coupées et le poids de ces regroupements dans l'indice général est maintenu fixe.

Prix de campagne

Certains produits sont commercialisés à prix constant depuis une récolte jusqu'à la suivante. Il s'agit de produits cultivés sous contrat à l'intention de l'industrie de transformation ou dont le prix figure sur des tarifs valables pour une année (plants de pépinières) ou bien livrés à des coopératives qui rémunèrent leurs adhérents par acomptes en attendant que le montant définitif du prix soit connu, c'est-à-dire en fin de campagne de commercialisation ou quelquefois après³.

Certains de ces produits, tels les plants de pépinières, sont effectivement commercialisés durant toute la campagne à prix fixe. D'autres, comme la betterave sucrière ou le raisin de Champagne, sont intégralement livrés dans les semaines qui suivent la récolte. Pour assurer la cohérence de l'indice, il a été convenu de postuler une commercialisation s'étalant sur douze mois à prix constant. On calcule un indice de la betterave auquel on attribue un poids et une valeur constants d'octobre à septembre et dont la moyenne annuelle se réfère à la période de livraison. Dans le cas où celle-ci s'étale effectivement sur douze mois (plants de pépinière), le prix annuel est la moyenne des prix mensuels couvrant les deux campagnes.

Les prix de campagne n'étant généralement connus avec certitude qu'en fin de campagne, on saisit des prix provisoires que l'on corrige ultérieurement et on prolonge quelquefois en début de campagne le prix de la campagne précédente.

Le vin pose un problème particulier puisqu'il s'agit d'un produit transformé, le produit agricole étant le raisin, livré à la vendange. En dehors du Champagne traité par les maisons de négoce, le raisin ne fait l'objet d'aucune transaction, même lorsque la vinification est réalisée par la coopérative. Les prix des différentes appellations servent à la fois au calcul de l'indice des prix des produits agricoles à la production et à celui de l'indice des prix de vente industriels. Lorsque les organisations interprofessionnelles distinguent différentes récoltes dans les états statistiques, on bascule sur le nouveau millésime lorsque ses ventes dépassent celles du précédent, en janvier ou février suivant la vendange.

2. On peut multiplier chacune de ces quantités par le prix moyen de l'année de base. Cette multiplication est sans effet sur le résultat du calcul mais les coefficients du mois dans l'année deviennent ainsi identiques à ceux du panier variable

3. Voir plus loin la problématique de l'indice des céréales

Rythme des relevés de prix

	Quotidien	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Campagne
Céréales	•				
Pomme de terre commercialisée en frais	•				
Pomme de terre de féculerie, transformation					•
Vin			•		
Oléagineux, protéagineux		•			
Fleurs coupées, plantes	•				
Plants de pépinières					•
Semences					•
Plants de pomme de terre		•			
Betterave, luzerne, houblon, tabac, lin					•
Légumes secs				•	
Fruits, légumes	•				
Gros animaux		•			
Volailles, oeufs et lapin			•		
Lait de vache			•		
Lait de chèvre			•		
Lait de brebis					•

Les indices de prix agricoles dans l'Union européenne

Calculés dans les plus anciens pays-membres avant même la formation de la Communauté économique européenne, les indices de prix agricoles ont été coordonnés par celle-ci dans le cadre de la Politique agricole commune. L'harmonisation des méthodologies s'amorce dès les années soixante au sein du groupe de travail *Prix agricoles* animé par Eurostat, qui leur confère leur physionomie actuelle. Chaque nouveau pays membre met au point un indice des prix à la production (output) et un indice des prix d'achat des moyens de production (input) selon la méthodologie commune. Ces indices nationaux sont articulés selon la nomenclature européenne. Ils entrent dans le calcul d'indices européens et participent à la mise au point des Comptes économiques de l'agriculture. Les indices européens sont des indices de Laspeyres rebasés les années zéro et cinq (le rebasement intervient au début de la quatrième année après l'année de référence). La structure de pondération est calée sur les ventes de produits agricoles comptabilisés dans les Comptes économiques de l'agriculture.

Les pays-membres ont adopté la méthodologie harmonisée en dépit des obstacles constitués par les particularités locales. A mesure de l'élargissement de la CEE puis de l'Union européenne, la disparité des modèles de production et de commercialisation s'est approfondie, aggravée par les difficultés budgétaires et les traditions statistiques. Avec l'adhésion des pays de l'Europe de l'Est, on aborde des économies dont l'organisation politique a longtemps rendu superflue l'observation des prix. Les indices européens ont été trimestrialisés en 2005. La France comme d'autres pays continue toutefois de calculer des indices mensuels, dont elle adresse à Eurostat les moyennes trimestrielles.

Les prix agricoles sur longue période

L'IPPAP a été successivement calculé en base 1955⁴, 1970⁵, 1975, 1980, 1990, 1995, 2000 et 2005, chacune permettant de suivre les évolutions des prix jusqu'à la mise en place de la suivante. Pour répondre aux besoins de certaines études, on constitue des séries longues⁶.

Cette opération consiste à calculer en remontant dans le temps, les indices de la base actuelle. Ne disposant généralement pas, sur les années passées, des séries de prix nécessaires au calcul des indices de la base courante, on se contente de les raccorder à l'aide des variations affichées par les indices des bases précédentes. On est donc limité par l'hétérogénéité du contenu des postes et leur raréfaction au fur et à mesure qu'on remonte le temps.

4. Rétropolée jusqu'en 1949. En base 1955, l'IPPAP est un indice de Paasche. Les coefficients de pondération correspondent au produit des prix de l'année courante par les quantités moyennes de cette année et des quatre précédentes.

5. Il n'a pas été possible de calculer d'indice des fruits et légumes en base 1955 par manque de données, en particulier de données mensuelles. Des indices annuels y compris fruits et légumes, avaient toutefois été calculés à l'époque en base 1938-39 et 1954-55 sur la base de prix relevés au stade de gros, mais étaient jugés peu fiables. Le Service central des enquêtes et études statistiques du Ministère de l'agriculture (SCEES devenu le SSP) a réalisé de façon expérimentale une base 1970 des indices des fruits et légumes, utilisés dans la rétopolation bien qu'ils ne fussent pas à l'époque, intégrés à l'indice général (SCEES - Série D n°17 d'avril 1979).

6. Il s'agit là des séries longues de l'IPPAP. L'ouvrage de Jean Fourastier cité dans la bibliographie présente quelques séries rétrospectives de prix dont certaines remontent au début du XV^e siècle.

Les indices annuels - Chaque base est mise en place plusieurs années après l'année de référence. La base 2000 a commencé à être publiée pour les indices de janvier 2004. La base 1995 a donc été calculée jusqu'en décembre 2003 et on bénéficie de quatre années de recouvrement. On rétopole *les indices annuels* d'une base en divisant ceux de la précédente, par l'indice de la nouvelle année de base exprimé en base précédente.

Les indices mensuels - L'emploi d'un coefficient de raccordement annuel moyen peut entraîner dans certains cas un décrochement intempestif entre décembre de l'année précédant le changement de base et janvier de la nouvelle année de base. Le raccordement par le rapport des indices du mois de janvier de la nouvelle année de base exprimés dans les deux bases, peut constituer une solution alternative. Elle présente l'inconvénient de faire reposer la rétopolation de plusieurs années d'indices sur les chiffres d'un seul mois, qui peuvent avoir subi des accidents conjoncturels ou statistiques.

On a préféré reporter les variations en glissement annuel. L'indice rétopolé du mois de juin 2004 en base 2005, se déduit de celui du mois de juin 2005, par application de la variation relevée entre les mêmes mois en base 2000⁷.

Si l'indice d'un mois donné n'est pas renseigné en base précédente⁸, on opère par glissement infra-annuel. Enfin, on vérifie la cohérence des indices mensuels avec les indices annuels rétopolés.

Les regroupements - Les indices rétopolés s'apparentent à des indices-chaînes de Laspeyres. A l'intérieur de chaque chaînon quinquennal, on assure une cohérence entre la base de pondération et la référence des prix, ce qui exclut de plaquer la structure actuelle de la production sur les bases antérieures. On ne calcule donc pas les indices des regroupements par moyenne des indices élémentaires rétopolés, pondérée par des coefficients de la base la plus récente, mais on les rétopole comme les postes élémentaires.

Les coefficients de pondération des bases successives de l'IPPAP

	1955	1970	1975	1980	1990	1995	2000	2005
Production agricole sauf fruits et légumes	1 000	904	918	919	912	895	889	878
Production végétale	308	346	369	387	442	411	430	417
Céréales	135	162	168	178	158	124	138	115
Pomme de terre	17	20	20	10	11	21	21	19
Vins	88	90	91	104	166	159	166	161
Vin de qualité			37	59	131	130	140	140
Autres vins			54	45	33	29	26	21
Oléagineux					36	20	18	28
dont Colza			6	12	13	11	12	20
Plantes et fleurs			23	20	26	42	34	51
Betteraves sucrières			28	33	23	27	23	25
Protéagineux					17	8	5	4
Produits de l'élevage	692	558	549	532	470	483	459	461
Animaux	451	366	350	318	290	298	285	286
Gros bovins	147	134	145	129	109	118	106	108
Veaux			53	49	35	30	27	29
dont de boucherie	86	60	45	43	30	26	23	28
Porcins	110	84	76	74	63	63	62	64
Ovins et caprins	33	21	22	19	13	12	13	14
Lapins	14	12	13	12	11	7	5	11
Volailles	48	42	39	42	56	63	63	59
Lait	192	168	176	190	163	169	158	159
Œufs	49	28	23	24	17	16	17	13
Fruits et légumes		96	82	81	88	105	111	122
Fruits frais			30	39	42	43	49	39
Légumes frais			53	42	45	63	61	61

Source : Insee.

Les ensembles successifs de coefficients de pondération mettent en lumière le recul à long terme des produits de l'élevage à l'exception des volailles, l'accroissement du poids relatif du vin et des fruits et légumes. Il faut toutefois relativiser les comparaisons car les coefficients de pondération sont repris des Comptes de l'agriculture dont la couverture de l'activité agricole a subi à plusieurs reprises de légers changements.

7. Cette solution est cohérente avec l'analyse conjoncturelle qui privilégie les comparaisons en glissement annuel.

8. Ce cas survient en particulier lorsque le changement de base avalise une modification du calendrier de production.

Une analyse sur longue période n'a pas la cohérence d'une étude portant sur une période courte. Le passage d'un soutien des prix par le biais de l'intervention, vers des aides aux revenus découplées de la production, affaiblit la portée d'une analyse des produits bénéficiant d'une Organisation commune de marché puisque la baisse des prix qui s'ensuit ne correspond pas nécessairement à un recul de la rémunération des agriculteurs, conséquence du jeu du marché. De plus, le blé, les pommes de terre, le poulet ou les tomates d'aujourd'hui, ne sont pas les mêmes que ceux commercialisés il y a cinquante ans et l'évolution des prix répercute ces mutations. Reflétant l'apparition successive de produits nouveaux, l'indice de la *pomme de terre de conservation* actuellement calculé sur deux postes (chair ferme et chair normale reposant sur quelques groupes variétaux) était ramifié en dix variétés en base 2000, en couvrait cinq en base 1995 et s'appuyait sur la seule *Bintje* jusqu'en base 1980. De plus, en base 1990, on retenait les prix relevés au stade expédition par le Service des nouvelles des marchés (SNM) du ministère de l'Agriculture. En base 1995, on a sélectionné un échantillon de prix au stade production tandis qu'en base 2000, devant leur raréfaction, on est revenu aux cotations au stade expédition. Il en est de même des céréales pour lesquelles en base 1990, on avait utilisé des prix rendu silo avant de s'appuyer en base 1995 sur les prix de marché observés à un stade ultérieur des filières de commercialisation.

Ces considérations nous ont permis de mesurer l'étroitesse du lien entre le modèle de calcul, la nature des prix et les conditions de l'observation. Il nous reste à décrire la problématique de l'observation des prix agricoles, profondément affectée au cours des dernières décennies par les mutations des filières de commercialisation.